

## Réunion du conseil municipal du samedi 10 juin 2017

PRESENTS : Gilles RUAT, Annie CARLET, Yves ATTARD, André RICHARD, Andrée LIONNET, Christian BOURDIER, Martine ROBERT, Serge COHADE, Christian ROYER, David VIALLET, Claire VIGOUROUX.

POUVOIR : Daniel VAUZELLE a donné pouvoir à Christian BOURDIER

ABSENTS : Chantal LIOTARD , Pascal MARTIN ( excusé)

### 1- Approbation du dernier compte-rendu

Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### 2- Validation du marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison médicale

Mr le Maire rappelle que les professionnels de santé s'engagent à venir au sein de cette maison médicale et la commune s'est engagée à ce que ces professionnels soient très largement consultés par l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue afin de concevoir un projet qui corresponde au plus près à leurs aspirations.

Huit offres sont parvenues dans les délais et étaient toutes administrativement recevables. Elles ont donc toutes été étudiées par la commission communale d'appel d'offres réunie le mercredi 7 juin 2017. Après avoir analysé les critères prix et valeur technique de l'offre, la commission propose au conseil municipal de retenir le cabinet FARGETTE du Puy-en-Velay comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Après la présentation du travail de la CAO, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir le cabinet FARGETTE comme équipe de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison médicale.

### 3- DM 1 (décision modificative) Budget Communal - Cautions

- Afin de pouvoir rembourser la caution de l'ancien locataire de Farges et encaisser celle du nouveau, une augmentation des crédits est nécessaire en recettes et dépenses d'investissement.
  - Une modification doit être effectuée pour transférer les frais d'étude du camping au compte « travaux en cours » du camping pour un montant de 11 478 €.
- Il en est de même pour des travaux de voirie pour un montant de 4 020,21 €.

Toutes ces opérations de rectification ont été validées à l'unanimité.

### 4- Admission en non-valeur

Admission en non-valeur de titres de recettes

Budget communal (cantine) : 51.52€ ; budget eau : 656.88€ ; budget assainissement : 165.61€

Admission en créances éteintes de titres de recettes

Budget communal (cantine) : 197.78€ ; budget eau : 182.45€ ; budget assainissement : 165.61€

Le conseil a voté à l'unanimité pour l'admission en non-valeur de ces sommes.

### 5- Demande de dérogation au repos dominical

Demande faite par la SAS LAURENT pour la période de récolte des denrées alimentaires , du 03 juillet au 10 septembre pour les chauffeurs , les agents technico-commerciaux et les personnels de silo sur les sites de Siaugues-Ste-Marie et Costaros.

Demande adoptée à l'unanimité.

### 6- Subventions aux associations

Pour rappel, les associations doivent en faire leur demande de subvention en présentant un dossier composé au minimum de leur bilan d'activité, du bilan financier de l'exercice précédent et du budget prévisionnel de l'année en cours ainsi que du montant des actifs.

*Club des deux marais* : 433€ ; *FCS* : 865€ ; *Donneurs de sang bénévoles* : 600€ (baisse de l'aide car il n'y plus que deux collectes annuelles) ; *ACCA* : 190€ + 150€ pour l'organisation de la manifestation du 29 juillet sur la mise en valeur du marais de Limagne , *Amicale des sapeurs-pompiers* : 638€, *Association des artisans et commerçants* : 1107€ , *Sou de l'école publique* : 48.50€ par enfant, *AFEH* : 525€ , *ADMR section Langeac* : 250€.

Les associations qui n'ont pas fait parvenir leur demande peuvent encore le faire : *club de pétanque*, *club de Viet Vo Dao* et *Jeunes Siauguains, Sports & Loisirs*.

Le *comité des fêtes* et le *moto club* obtiennent une aide matérielle (location du chapiteau pour leur manifestation estivale qui sont le même week-end.)

Toutes les subventions ont été validées à l'unanimité.

## **7- Avenants au marché Camping Municipal**

Mr le Maire soumet plusieurs avenants à ce marché.

- Lot sanitaire et plomberie (entreprise Henry) : avenant de 1678.54€ HT (sur un marché de 17976€) qui correspond notamment d'un mitigeur collectivité qui gèrera la température de l'eau sur l'ensemble du bâtiment et qui ne sera pas accessible au public et la pose d'une vanne incongelable pour l'extérieur qui permettra de faire fonctionner le nettoyeur à haute pression toute l'année.
- Lot paysager (Bee Paysage) : avenant de 4846€ (sur un marché de 92179€) qui correspond à la fourniture de toile sur les merlons pour empêcher l'herbe de pousser sur les pierriers, à la reprise d'une partie d'un muret en pierres sèches en limite de propriété et à l'extension de la zone de lavage en pavés et au traitement hydrofuge de cette zone.  
Lot plâtrerie et peinture (Bâti déco) : avenant de 624 € qui se répartit en un avenant négatif : - 1639.20€ et un avenant positif : fourniture et pose d'une trappe en plafond, isolation entre les solives (+2263.24€)
- Lot carrelage (Fabrice VIGOUROUX) : avenant de 1512.84€ pour la pose d'une isolation sous la chape liquide pour améliorer les performances thermiques.

## **8- Achat – Vente de terrainx**

### Achat de terrain :

Il y a un problème d'approvisionnement en eau pour les animaux domestiques sur le secteur Limagne, Le Mas, Lespitalet car la prise d'eau sur une des têtes du ruisseau de Guissou et la plateforme de chargement sont installées chez un particulier.

Afin de résoudre ce problème de façon durable et légale, Mr le Maire propose de faire une demande officielle auprès des services de l'Etat pour un prélèvement ponctuel et domestique sur l'autre tête du ruisseau de Guissou et d'acquérir une parcelle de 905m<sup>2</sup> à Mr FAVRIOU au tarif de 1€ le m<sup>2</sup>. Cette solution permettra de mettre une citerne de réserve en amont afin que l'eau puisse ensuite descendre par gravitation naturelle jusqu'à la plateforme de chargement pour les agriculteurs. Ainsi l'accès au chargement de l'eau domestique se fera sur le domaine public et légalement. Les frais d'acte notariés seront à la charge de la commune qui est l'acquéreur.

### Vente de terrain :

Mr DARIE se propose d'acheter à la commune la parcelle K 966 d'une surface totale de 77m<sup>2</sup> ainsi que la maisonnette bâtie sur ce terrain, cela lui permettra de faire la jonction entre ses deux parcelles qui jouxtent sa maison. Nous la vendons en l'état pour un montant de 1 000€ les frais de l'acte notarié seront à sa charge.

Ces deux propositions acceptées à l'unanimité.

## **9- Création d'un contrat d'apprentissage**

Il concerne Mr Lucas MARCHAL actuellement en contrat d'apprentissage avec la commune de Vissac-Auteyrac dans le cadre de sa formation CAP aménagement paysager. Il souhaite faire un apprentissage avec notre commune dans le cadre d'un Bac professionnel.

Ce contrat débiterait le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et se terminerait le 1<sup>er</sup> juillet 2019, ainsi nous ne prendrons donc pas de saisonnier homme cette année, d'ailleurs nous n'avons pas reçu de demande émanant de jeunes habitant sur la commune.

Contrat validé à l'unanimité.

### **10- Changement de locataire de l'appartement de l'école de Farges**

Le conseil municipal autorise ,à l'unanimité, Mr le Maire à signer le bail de location avec Mlle Nina FLAGEL à partir du 1<sup>er</sup> juin.

### **11- Validation du devis PobEdu (école)**

Dans le cadre de la modernisation des moyens d'enseignement mis à la disposition des élèves et des enseignants, l'entreprise PobEdu de Brioude a établi un devis de 3641.45€ HT pour l'achat et la pose d'un TBI (tableau blanc interactif) avec vidéo projecteur, micro-ordinateur mural et système de monte et baisse simple.

Devis accepté à l'unanimité.

Nous allons aussi faire l'acquisition d'un ordinateur pour piloter le vidéoprojecteur de la classe des grands de Siaugues-Ste-Marie. L'investissement total sera d'environ 5 000€ TTC.

### **12- Organisation des élections (rappel)**

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h les 11 juin et 18 juin 2017.

### **13- Location terrain pour la pose d'un Lidar**

Mr le Maire propose au conseil de louer pour l'euro symbolique la parcelle D158 propriété de la commune à la communauté de communes des Rives du Haut Allier et autoriser l'accès par les parcelles D107 et D110 afin d'y installer un Lidar avant la fin juin et ce pour une durée de 6 mois, par l'entreprise Boralex dans le cadre des études de vent en rapport avec le projet éolien.

La commune est dégagée de toute responsabilité en cas de dégradation du Lidar.

Mr le Maire se désolé sincèrement que le Président de la communauté de commune n'ait pas pu être disponible pour présenter ce sujet aux élus municipaux et leur expliquer de vive voix sa façon de concevoir ce projet.

*10 voix pour la signature du bail de location, 2 voix contre.*

### **14 - Proposition d'adhésion à un groupement de commande d'énergies (SDE)**

Les collectivités, depuis 2015 , doivent mettre en concurrence leur fournisseur d'énergie. Le syndicat départemental d'énergie se propose d'adhérer à un groupement de commande avec d'autres syndicats pour avoir de l'énergie à un meilleur marché et mettre en concurrence les fournisseurs.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Mr le Maire à faire adhérer la commune à ce groupement de commande d'énergies via le syndicat départemental d'énergie.

### **15 - Transfert des pouvoirs de police**

Lors de l'installation d'une communauté de communes lui reviennent de plein droit un certain nombre de pouvoirs de police sauf si les conseils municipaux des communes membres en délibèrent autrement. Mr le Maire propose de s'opposer au transfert des compétences communales en matière de pouvoir de police dans les domaines suivants : circulation et du stationnement, autorisation de stationnement des taxis, habitat indigne, sécurité des bâtiments publics, manifestations culturelles et sportives et défense extérieure contre l'incendie. Le conseil s'oppose à l'unanimité au transfert des compétences ci-dessus.

## **16 - Divers**

- Problème de décharge de pierres à Bussac Bas sur la route de Lair : le tas s'est considérablement agrandi lors de la démolition de la maison Bourdier. Dans ce tas se trouvent des pierres à bâtir mais aussi des gravats qui seront mis à Montplot lorsque les employés communaux auront le temps de trier ces pierres.
- Achat de mobilier urbain pour le jardin de la maison communale pour la somme de 1422.84€.
- Présentation du devis pour équiper les chalets dans lesquels il manque une télévision et un micro-onde. Montant 1 429€ avec la pose.
- Equipement du bâtiment des sanitaires et de la pièce de convivialité : une télévision, un micro-onde, un lave-linge et un sèche-linge, un domino vitro- céramique pour un montant de 2 552 €.
- Inauguration de la médiathèque le samedi 24 juin à 16h.

Prochaine réunion du conseil municipal le vendredi 30 juin à 20h30 pour désigner les élus qui représenteront la commune lors des élections sénatoriales.